



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E182282

VALABLE JUSQU'AU 16/11/2025

ÉDITÉ LE

07/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/12/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX

Siret : 879 571 677 00019

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 6116717

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011189226604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011189226604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Raison sociale : ISOLTECHNIQUE

10 ROUTE DE LA BORIE

ZI LA SERVE

10 ROUTE DE LA BORIE

24110 SAINT-ASTIER

Téléphone : 06 23 68 71 90

Fax :

Portable : 06 23 68 71 90

Site Internet : <http://isol-technique.fr>

E-mail : vilainjohnny@gmail.com

Responsabilité légale :

LEURET NICOLAS ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE / VILAIN JOHNNY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	04/05/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	23/09/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/05/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.